



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC**  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 12 août 2024:

- Règlement 120-2024 relatif au stationnement sur la rue Carolann

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 19<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2024.



**Katherine Beaudoin, Avocate**  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19 septembre 2024.



Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière